

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2022-11-38

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – Lot 4 : Plomberie - Sanitaires

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 4 Plomberie – Sanitaires, ce marché a été attribué à l'entreprise ORTEC ENVIRONNEMENT dont le siège se situe – 425, rue Louis Armand – 13290 AIX EN PROVENCE pour le montant suivant de : 5 890.00 € H.T.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer le marché concernant les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 4 Plomberie - Sanitaires, ce marché a été attribué à l'entreprise ORTEC ENVIRONNEMENT pour le montant de : 5 890.00 € H.T.

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **ORTEC ENVIRONNEMENT**.

Fait à Sisteron, le 16 janvier 2023

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU